

Pour diffusion immédiate
Le 21 avril 2017

Le gouvernement du Yukon sollicite les commentaires du public concernant le règlement sur les pharmaciens et les titulaires d'un permis rural

Du 21 avril au 21 juillet 2017, le gouvernement du Yukon invite le public à soumettre ses commentaires sur la version préliminaire du règlement sur les pharmaciens, la version préliminaire des normes professionnelles des pharmaciens et des titulaires d'un permis rural, et la version préliminaire du code de déontologie.

Les mesures législatives en application de la *Loi sur les professions de la santé* permettront la création d'un système réglementaire plus moderne pour les pharmaciens, lequel élargira le champ d'exercice de la profession, les normes professionnelles et le code de déontologie. Ces mesures comprennent également un cadre réglementaire pour les titulaires d'un permis rural, soit les médecins autorisés à délivrer des médicaments dans les régions où il n'y a ni pharmacie ni pharmacien. Ceux-ci seront assujettis à leurs propres normes professionnelles et seront également soumis au code de déontologie. Les mesures harmoniseront les règlements du Yukon avec les normes nationales et avec celles de la profession.

La réglementation touchera la délivrance et le renouvellement des permis, le règlement général relatif aux professionnels délivrant des ordonnances, les plaintes, les enquêtes et les mesures disciplinaires.

Citation

« Nous envisageons d'élargir le champ d'exercice de nos pharmaciens. Notre objectif est de doter le Yukon d'un cadre réglementaire moderne qui permettra aux pharmaciens yukonnais d'offrir à la population des services de santé sûrs et efficaces, qui seront au diapason avec ceux offerts ailleurs au pays. Je vous invite donc à nous faire part de vos commentaires pour nous aider à élaborer une loi moderne régissant la profession de pharmacien, qui nous permettra de bâtir des collectivités en santé, dynamiques et durables et d'aider les Yukonnais à s'épanouir. »

– M. John Streicker, ministre des Services aux collectivités

En bref

- Le gouvernement du Yukon a adopté certaines mesures visant la modernisation des professions de la santé.
- Après l'approbation du règlement sur les pharmaciens en application de la *Loi sur les professions de la santé*, on commencera l'élaboration de règlements sur les pharmacies et les dispensaires ruraux en application de la *Loi sur la pharmacie et les drogues*. Une fois que ces règlements seront approuvés, la *Loi sur la pharmacie et les drogues* – adoptée en avril 2015 – pourra être promulguée et entrera en vigueur. L'ancienne *Loi sur les pharmaciens* sera abrogée.
- Le 31 août 2016, la *Loi sur la protection et la gestion des renseignements médicaux* est entrée en vigueur à la suite de l'approbation de ses règlements d'application. Elle établit des règles et normalise la façon dont les renseignements sur la santé des particuliers sont protégés et transmis aux professionnels de la santé. La *Loi* prévoit également un cadre pour les systèmes électroniques de renseignements sur la santé, notamment pour le système de renseignements sur les médicaments délivrés sur ordonnance actuellement en voie d'élaboration.

Pour en savoir plus :

Invitation à soumettre des commentaires sur le règlement relatif aux pharmaciens et aux titulaires d'un permis rural

Renseignements :

Sunny Patch
Communications
Conseil des ministres
867-393-7478
sunny.patch@gov.yk.ca

Aisha Montgomery
Communications
Services aux collectivités
867-456-6580
aisha.montgomery@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-073

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.